



**DATE DE
CONVOCAION
15 SEPTEMBRE 2015**

**DATE D'AFFICHAGE
15 SEPTEMBRE 2015**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 18
VOTANTS : 22**

**OBJET :
SDE 03. Adhésion
des Communautés
d'Agglomération.**

Envoyé en préfecture le 23/09/2015

Reçu en préfecture le 23/09/2015

Affiché le

SLO

ID : 003-210301388-20150921-2015SDEADHCOMAG-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil quinze**

Le **vingt et un septembre à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. Mme DUPERROUX.

M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL.

Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER.

M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. M. BOUTONNAT.

Mme CHERVIN. Mme DESMARD. Mme FERREIRA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : **Mme PERICHON. Mme MERLE. M. FUMOUX. M. VALERO.**

Absent : **M. HUSSON.**

Madame FERREIRA Julie a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE 03, syndicat départemental mixte à la carte regroupant 317 communes de l'Allier et 14 communautés de communes.

Une nouvelle compétence optionnelle a été ajoutée aux statuts du syndicat par arrêté préfectoral du 23 décembre 2014 :

« organisation d'un service de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides »

Dans le cadre du maillage du département en bornes de recharges, le SDE 03 a travaillé sur le schéma d'implantation de ces installations en coordination notamment avec les 3 Communautés d'Agglomération.

Il apparaît que l'adhésion des Communautés d'Agglomération soit maintenant nécessaire pour l'installation sur le terrain de ces infrastructures de recharges.

C'est ainsi que par délibération de leur Conseil Communautaire, respectivement du 11 décembre 2014, 14 avril 2015 et 15 juin 2015, les trois Communautés d'Agglomération de l'Allier, de VICHY, MONTLUÇON et MOULINS, ont demandé leur adhésion au SDE 03.

Par délibération du comité syndical du 29 juin 2015, le SDE 03 a approuvé l'adhésion des Communautés d'Agglomération.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 5211-18, L 5211-5), il appartient maintenant aux conseils municipaux et conseils communautaires des communes et communautés de communes adhérentes au syndicat de se prononcer sur ces adhésions.

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'adhésion des 3 Communautés d'Agglomération de MONTLUÇON, MOULINS et VICHY au SDE 03.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Le Maire,

Publié ou Notifié

le :
Accusé de réception de la télétransmission
le :

